



Département de
l'Allier
Canton de
Bourbon-
l'Archambault
Arrondissement de
Moulins

Mairie de SAINT-PLAISIR

Envoyé en préfecture le 23/05/2024

Reçu en préfecture le 23/05/2024

Publié le

ID : 003-210302519-20240516-DEL202405_18-DE



SÉANCE DU 16 MAI 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 18/2024

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 10

En exercice : 10

Quorum : 6

Présents : 7

Représenté :

Suffrages exprimés : 7

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la télétransmission
en Préfecture le 25 mai 2024*

Le Maire

- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte*
- *informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.*

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 16 MAI à 19 heures 30 minutes, dument convoqués, se sont réunis les membres du Conseil Municipal à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Didier THEVENOUX, maire,

Étaient présents : Claire CACHET, Liliane JENIN, Magali PARIS, Alain POUSET, Jacky CAVA, Gilles BERNADON,

Étaient absents : Manon BADET-BLOIS, Anthony TALABARD

Étaient excusées : Audrey FARGEIX

Magali PARIS a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : ATTRIBUTION LOGEMENT 20 GRANDE RUE

Monsieur le Maire expose qu'une demande a été déposée pour le logement 20 Grande rue qui sera libéré le 31 mai 2024 par le locataire actuel.

La demande concerne une famille monoparentale et Madame Marine Rolland est en formation d'assistante maternelle. Elle souhaite un logement où elle puisse exercer cette profession.

Après visite, le logement correspond à ses attentes. Monsieur Le Maire rappelle le projet d'une MAM qui n'avait pu aboutir et souligne l'intérêt d'avoir une assistante maternelle supplémentaire sur la commune. Il propose de fixer le loyer à 300€ sur 12 mois pour une aide à l'installation puis 400€ par mois à compter du 1^{er} juillet 2025, sous réserve que l'offre de garde d'enfants aux familles de Saint-Plaisir se fasse au 1^{er} novembre 2024.

Le contrat de location commencera le 1^{er} juillet 2024.

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

CONSENT l'attribution du logement aux conditions ci-dessus à Madame Rolland Marine,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de location et tous documents,

CHARGE Monsieur le Maire a signé tous documents afférents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Didier THEVENOUX